

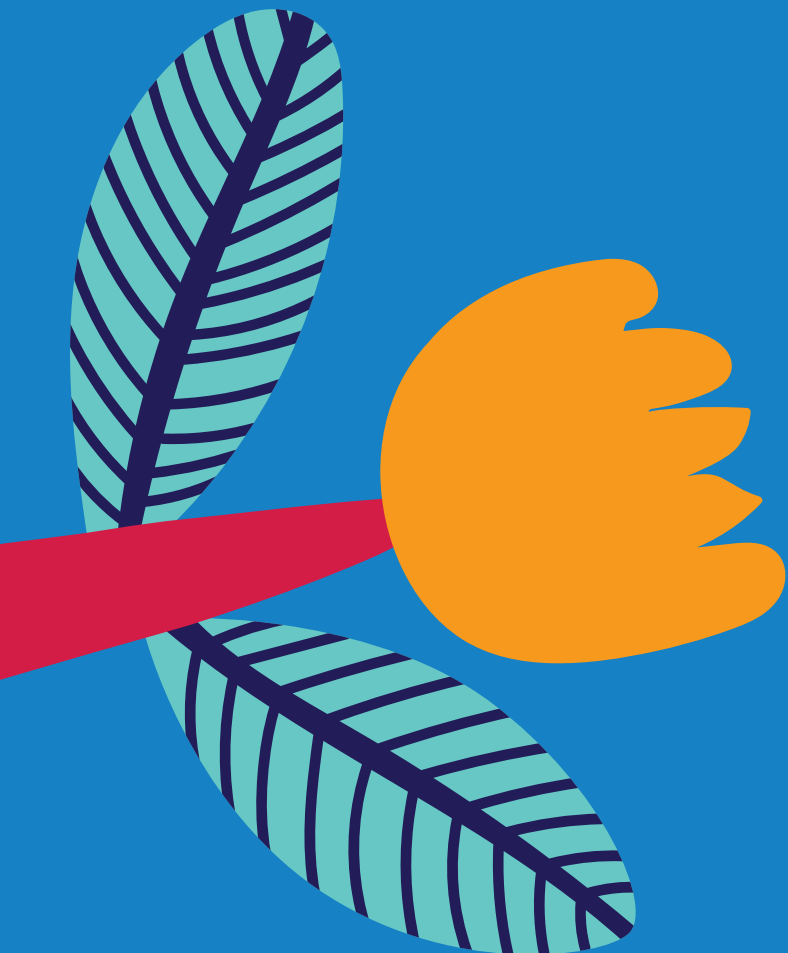
## RÉSUMÉ DU PROJET

# Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles handicapées

MIS EN ŒUVRE PAR

## WOMEN CHALLENGED TO CHALLENGE





**À propos de ce document :** Ce document présente le résumé d'un projet mis en œuvre par l'organisation de la société civile (OSC) Women Challenged to Challenge (WCC) pendant trois ans, de 2018 à 2021, grâce à une petite subvention accordée par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies). La WCC a produit et rédigé ce résumé en collaboration avec un consultant externe indépendant. Il résume les résultats et les leçons tirées du projet afin d'apporter des connaissances au corpus d'éléments factuels concernant l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, qui peut être utilisé par d'autres praticiens et partenaires. Il constitue également un bon outil d'information à l'appui de l'étape suivante du projet et permettra de sensibiliser à la valeur que revêt la poursuite des investissements dans WCC et dans les efforts que cette organisation consacre à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ainsi qu'à l'égalité femmes-hommes au Kenya.



# L'ORGANISATION ET LE PROJET

## Women Challenged to Challenge



WCC, l'organisation responsable de la mise en œuvre du projet, est une organisation communautaire de femmes créée en 2001 dont l'objectif est de fournir une plateforme aux femmes handicapées et de sensibiliser la communauté au sens large aux droits en matière de handicap. À l'heure actuelle, WCC compte plus de 1 300 membres, qui sont des femmes et des filles handicapées provenant de 47 comtés du Kenya. L'organisation met en place des projets centrés sur l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles handicapées depuis 2014.

### Titre: Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles handicapées



#### FORMES DE VIOLENCE VISÉES

- Violence sexuelle de non-partenaires, violence physique, psychologie et émotionnelle dans la famille
- Violence sexuelle de non-partenaires dans la communauté
- Violence à l'égard des filles



#### PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

Kibwezi Disabled Persons' Organization (KDPO) et Twaweza Actors Group ont pris en charge les activités de théâtre communautaire et Advantage Africa était responsable du suivi, de l'évaluation et de la gestion des connaissances.



#### BUDGET DU PROJET

Contribution du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies :

**211,987 \$**



Contribution de WCC :

**3,800 \$**



Total:

**215,787 \$**

#### PROJECT DESCRIPTION

Le projet s'est concentré sur le renforcement de la protection des femmes et des filles handicapées contre la violence en augmentant leur sensibilisation et leurs capacités à chercher des soutiens, en améliorant les réponses apportées par les prestataires de services et en augmentant le taux de condamnation des auteurs de violence. Le projet a permis d'accroître considérablement les capacités des femmes et des filles handicapées à reconnaître la violence et à y réagir. Le silence qui entoure les violences faites aux femmes et aux filles handicapées a été rompu et le sujet a commencé à être abordé, y compris par les médias. La formation délivrée aux femmes leur a permis de connaître leurs droits, de comprendre que les violences faites aux femmes et aux filles ne sont pas normales et qu'elles devraient bénéficier d'une protection contre ces violences. Alors qu'elles gardaient le silence sur cette question, elles se sont mises à parler des violences faites aux femmes et aux filles et à les signaler aux chefs locaux, à la police, aux anciens du village ou au personnel médical dans les hôpitaux locaux.

#### ÉLARGISSEMENT DU PROJET GRÂCE À L'INITIATIVE SPOTLIGHT

L'initiative Spotlight<sup>1</sup> est un partenariat mondial pluriannuel entre l'Union européenne et les Nations Unies, dont l'objectif est d'éliminer les violences faites aux femmes et aux filles. Après le début de la pandémie de COVID-19, le projet a été élargi pour inclure des activités portant sur l'adaptation à la situation de pandémie, qui ont bénéficié d'une subvention supplémentaire d'un montant de 63 242 \$.

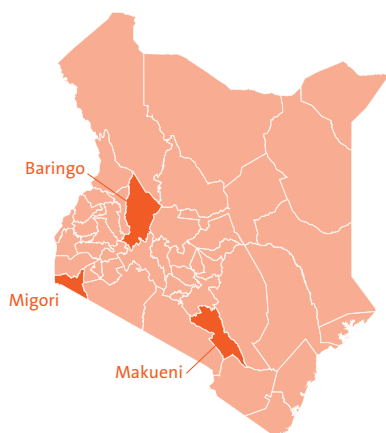


#### PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

**1<sup>er</sup> sept 2018–31 août 2021**  
prolongé jusqu'au  
**31 août 2022**

en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19) en 2019

## SITES, BÉNÉFICIAIRES ET ACTEURS DU CHANGEMENT DU PROJET



Le projet a été mis en œuvre dans trois comtés : **Migori, Baringo** (dans la ville de Kabarnet) et **Makueni** (dans la ville de Makindu). Ces comtés ont été sélectionnés en raison d'une bonne coopération déjà établie avec les OSC locales travaillant avec les personnes handicapées dans chacun des lieux concernés ainsi que de la diversité ethnique des communautés, qui a permis de réaliser des évaluations comparatives des projets et des apprentissages.

### Bénéficiaires/acteurs du changement principaux du projet:

PRÉVISION	RÉALITÉ
90 femmes et filles handicapées	120 femmes et filles handicapées

### Bénéficiaires/acteurs du changement secondaires du projet:

PRÉVISION	RÉALITÉ
22 membres de groupes locaux	90 membres de groupes locaux
29 prestataires de services / porteurs de devoirs	36 prestataires de services / porteurs de devoirs
6 000 membres du grand public	1200 membres du grand public

## Contexte dans le pays

**Les discriminations, la stigmatisation et les violences faites aux femmes et aux filles handicapées sont courantes au Kenya et sont profondément enracinées dans des croyances communautaires**, comme l'ont montré les recherches réalisées de façon indépendante par les partenaires de mise en œuvre WCC et Advantage Africa<sup>2</sup>. Les recherches menées sur les facteurs sociaux, culturels et institutionnels qui contribuent aux violences sexuelles exercées contre les femmes et les filles handicapées ont montré que plus de 90 pour cent des personnes interrogées et 100 pour cent des participants aux groupes de réflexion estimaient que les attitudes et croyances concernant le handicap dans leurs communautés de l'est et de l'ouest du Kenya étaient très largement négatives. Les attitudes restent fortement influencées par les croyances et incompréhensions traditionnelles préjudiciables portant sur les causes et la nature du handicap<sup>3</sup> et sur les rôles et droits que peuvent avoir les personnes handicapées dans la société. Dans de nombreux cas, les personnes handicapées sont privées de leurs droits et font l'objet d'exclusion et de violations de leurs droits. Les familles des personnes handicapées sont également visées par les discriminations et la stigmatisation.

Bien qu'il n'existe pas d'études de prévalence concernant les violences faites aux femmes et aux filles handicapées au Kenya, on peut supposer que, conformément aux

tendances mondiales, les femmes et les filles handicapées sont plus susceptibles de subir des formes de violences liées au genre.<sup>4</sup> Des recherches menées auprès de communautés au Kenya<sup>5</sup>, notamment certaines des communautés participant au projet (comté de Migori), ont montré que les formes de violence subies par les femmes et les filles handicapées sont diverses, mais que les plus graves violences sont de nature sexuelle et physique. Les femmes et les filles présentant un handicap intellectuel sont les plus à risque, suivies des femmes et des filles malvoyantes, des femmes et des filles malentendantes et des femmes et des filles présentant un handicap physique. Les auteurs de violences contre les femmes et les filles handicapées sont généralement des personnes qu'elles connaissent et en qui elles ont confiance, comme leur mari, les membres de leur famille, leurs voisins ou leurs amis.

**Les professionnels de l'éducation, de la santé et les services de police et de la justice ne sont bien souvent pas assez préparés pour apporter leur soutien** et les installations sociales sont généralement inaccessibles pour les personnes handicapées. Les personnes survivantes de violences, leur famille et la communauté au sens large ne font pas confiance aux autorités, notamment aux services de police. Tous pensent que les procédures judiciaires sont longues et peu fiables.<sup>6</sup>



## Historique du projet

En 2014, en tant qu'organisation communautaire de femmes créée il y a vingt ans dans le but d'organiser, de coordonner et d'autonomiser les femmes et les filles handicapées et de promouvoir leurs droits, WCC a commencé à porter une attention particulière aux violences liées au genre exercées contre les femmes et les filles handicapées. Les recherches initiales sur les violences faites aux femmes et aux filles handicapées qu'elle a menées en 2014 dans huit comtés kenyans ont montré à quel point les violences exercées contre les femmes et les filles handicapées au Kenya étaient graves et revêtaient des formes variées et à quel point leurs causes et leurs conséquences sont profondes, dans un contexte marqué par l'absence de services de prévention et de protection adéquats. Des travaux supplémentaires réalisés auprès des communautés ont mis en évidence de nombreuses lacunes en matière de prévention et de protection, notamment le manque de compétences et de capacités de la part

des prestataires de services s'agissant de communiquer avec les survivantes de la violence, plus particulièrement avec les personnes malentendantes et les personnes présentant des handicaps intellectuels ; l'absence de guichets spécialisés en matière de questions de genre dans les commissariats de police pour recevoir les signalements et pour traiter efficacement les cas de maltraitance qui leur sont signalés ; et le manque de personnel formé ainsi que le manque de fournitures et d'équipements pour la prise en charge des victimes de viol et l'identification des auteurs de violences sexuelles contre les femmes et les filles handicapées. Les conclusions de ces recherches ont également clairement indiqué que les femmes et les filles handicapées ne connaissaient pas suffisamment leurs droits et n'avaient pas le pouvoir de parvenir à répondre à la violence qu'elles subissent. Ces constatations ont orienté la conception du projet mis en œuvre avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

## Theorie du changement

En partant des principaux défis recensés, comme la faible sensibilisation et le manque de confiance en elles des femmes et des filles handicapées, ce qui les rend peu susceptibles de signaler les violences subies, la piètre qualité de la prestation de services et les normes et attitudes défavorables au sein des communautés, le projet a initialement été conçu pour produire deux résultats : d'une part l'autonomisation des femmes et des filles pour qu'elles signalent les violences subies et agissent de manière plus proactive pour réclamer des services de protection fiables et d'autre part l'accroissement des capacités des prestataires de services et l'évolution des attitudes des membres de la communauté. Cette approche pluridimensionnelle avait pour objectif la réduction des violences faites aux femmes et aux filles handicapées et la création d'un environnement social et institutionnel dans lequel les femmes et les filles handicapées pourraient pleinement exercer leurs droits et bénéficier d'une meilleure protection contre les violences liées au genre.

Au cours de la deuxième année de mise en œuvre, la pandémie de COVID-19 a produit des changements considérables du contexte, qui a été marqué par des confinements et des restrictions de voyage, et a entraîné une crise socio-économique qui a accru les frustrations et les tensions au sein des familles et, par conséquent, le risque de violences contre les femmes et les filles handicapées. En conséquence, la théorie du changement a été modifiée et le projet a été adapté aux nouvelles circonstances par l'ajout d'un troisième résultat. Ce résultat

était lié au renforcement des capacités des organisations de mise en œuvre pour qu'elles s'adaptent au nouveau contexte et qu'elles soient en mesure de fournir de nouvelles interventions d'appui, comme la fourniture d'une aide, ou d'ajuster celles déjà prévues afin d'inclure de nouvelles méthodologies de réalisation dans le but de soutenir les bénéficiaires et de permettre l'obtention des résultats prévus dans les nouvelles circonstances.

Ces résultats devaient être obtenus grâce à différentes stratégies d'intervention. Le travail avec les femmes et les filles handicapées et les parents de filles handicapées a été organisé au moyen d'ateliers de formation sur les connaissances et l'autonomisation puis de formations. Le travail avec les responsables et les professionnels des institutions chargées de la prévention des violences liées au genre et de la protection contre ces violences a été organisé sous la forme de sessions de formation sur la prévention et les réponses à apporter, tandis que la sensibilisation du grand public dans des communautés locales ciblées a été réalisée tout d'abord par des activités de théâtre communautaire interactives puis, en raison des restrictions liées au COVID-19, via les réseaux sociaux et les médias traditionnels (principalement la radio). Les interventions se sont concentrées sur la réalisation du troisième résultat, qui comprenait la fourniture d'une aide, l'évaluation des conséquences du COVID-19 sur les femmes et les filles handicapées et des informations et autres éléments de soutien nouveaux et fournis à distance.

La théorie du changement du projet était la suivante :

**si** les femmes et les filles handicapées et leur famille ont renforcé leurs connaissances et leur sensibilisation concernant leurs droits et les services disponibles, les mécanismes et les structures de signalement

**et si** les membres de la communauté ont davantage de connaissances concernant les violences faites aux femmes et aux filles handicapées, leurs droits et la manière de prévenir la violence et d'y réagir

**et si** les responsables et les prestataires de services ont accru leur compréhension et leurs capacités afin de fournir une réponse et des soins sûrs et adéquats aux femmes et aux filles handicapées survivantes de violence,

**alors** les violences faites aux femmes et aux filles handicapées vont baisser et celles-ci s'autonomiseront et bénéficieront d'un meilleur accès aux services essentiels.

### INTERVENTIONS ALIGNÉES SUR LE MODÈLE ÉCOLOGIQUE



#### AU NIVEAU PERSONNEL

une sensibilisation et un changement d'attitude des femmes et des filles handicapées concernant leurs droits, les services disponibles, les mécanismes et les structures de signalement



#### AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTÉ

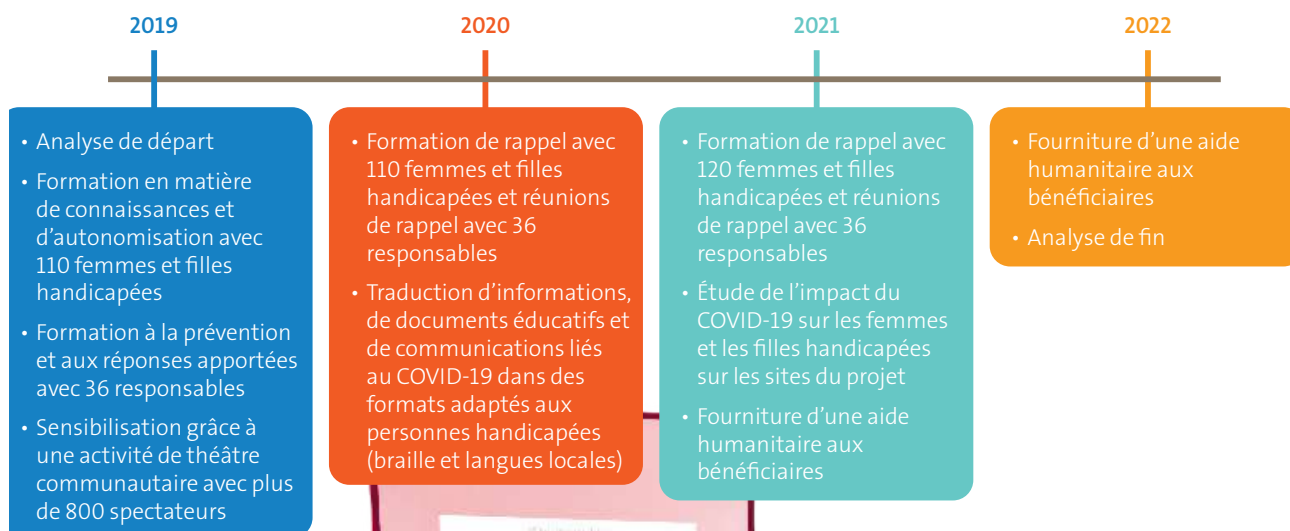
une meilleure compréhension des problèmes concernant les normes sociales et la violence, entraînant une évolution des attitudes et des comportements vis-à-vis des femmes et des filles handicapées



#### AU NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ

les prestataires de services plurisectoriels ont renforcé leurs capacités afin de fournir un accès amélioré à des services de qualité aux femmes et filles handicapées survivantes de violence

### Calendrier et principales étapes



# POINTS FORTS DES INTERVENTIONS DU PROJET

## Ateliers de connaissance et d'autonomisation

Les valeurs de référence de la compréhension des stratégies de prévention et de traitement de la violence et des niveaux de connaissance des femmes et des filles handicapées bénéficiaires étaient très basses : la majorité (73 pour cent) des 44 femmes et filles participantes estimait avoir « quelques connaissances », 12 pour cent ont indiqué avoir peu de connaissances, 12 pour cent ont déclaré avoir très peu ou pas de connaissances et seulement 3 pour cent estimaient avoir « beaucoup de connaissances » concernant les violences faites aux femmes et aux filles. Cependant, les auteurs de l'analyse de départ ont conclu (en s'appuyant sur les réponses aux autres questions) que le niveau de connaissances était encore plus bas et que, en réalité, les répondantes ne « savaient pas qu'elles ne savaient pas ». Par exemple, les termes généraux associés à ce sujet, comme « violence liée au genre », « violences faites aux femmes » et « normes de genre/égalité femmes-hommes » n'étaient pas communément connus, et encore moins compris. Par conséquent, le point de départ de l'atelier a consisté à présenter ces concepts de manière simple, en utilisant les langues locales et des exemples.

Les sessions de l'atelier ont été consacrées à des sujets comme les normes sociales, les structures de pouvoir, les types de violences faites aux femmes et aux filles, les situations institutionnelles et les contextes sociaux dans les communautés ciblées. Une attention particulière a été portée aux relations entre le handicap et le genre, qui génèrent des formes spécifiques de vulnérabilité. Les

ateliers ont également abordé la question des auteurs de violence, des cadres juridiques relatifs aux violences faites aux femmes et aux filles au Kenya et des responsabilités des prestataires de services. Les formations en matière d'autonomisation ont entraîné une hausse non seulement de la sensibilisation des femmes et filles handicapées (par exemple, 94 pour cent des 111 femmes et filles ont déclaré qu'après l'atelier, elles savaient exactement comment réagir dans les cas de violences faites aux femmes et aux filles), mais également des initiatives d'auto-organisation de groupes de défense, qui ont fait augmenter le nombre de signalements des cas de violences faites aux femmes et aux filles handicapées au sein des communautés.

Les intervenants ont également replacé ces questions dans le contexte d'autres problèmes de développement dont les participantes avaient entendu parler, comme la santé et l'assainissement, la génération de revenus, les droits des personnes handicapées et le droit à l'emploi. Au cours des ateliers, les participantes ont clairement montré qu'elles commençaient à mieux comprendre les problèmes, qu'elles parvenaient à apprendre les unes des autres et des intervenants et qu'elles reprenaient confiance et renforçaient la solidarité. Après avoir mieux compris les violences faites aux femmes et aux filles handicapées, les femmes et les filles ont commencé à parler de leurs nombreuses expériences, de leur mécontentement et des injustices qui se produisaient au sein de leur communauté.

“

*Les sessions d'ateliers ont été organisées autour de sujets tels que les normes sociales, les structures de pouvoir, les types de violences faites aux femmes et aux filles, les cadres institutionnels et les contextes sociaux dans les communautés ciblées.*

”

Formation de rappel pour les bénéficiaires à Migori.  
Crédit : WCC



## CURSUS DE FORMATION



Il s'agissait d'une formation de deux jours qui se composait d'un ensemble de présentations, de travaux de groupe, de sessions de questions et de réponses et d'activités fédératrices. Les activités principales étaient les suivantes :

- introduction et mise en place de la bonne atmosphère
- normes sociales et normes de genre
- relations et structures de pouvoir genrées dans la société
- procédures en cas de violence
- droits des femmes et des filles en ce qui concerne la violence
- stratégie de prévention des violences faites aux femmes et aux filles
- soutien apporté aux victimes/survivantes de la violence
- intégration du handicap (communauté et foyer)
- responsabiliser les prestataires de services

Des guides détaillés ont été fournis aux intervenants dans la formation.

## Formation a la prevention et aux reponses

Ces sessions de formation étaient spécifiquement conçues pour les responsables et les prestataires de services formels au sein des communautés ciblées. Elles s'adressaient à différentes parties prenantes, comme les chefs religieux, les anciens des villages, les responsables des organisations de personnes handicapées, les représentants des groupes de femmes, le personnel soignant, les prestataires de services sociaux, les enseignants, la police, les agents de probation et les membres du corps judiciaire. Les sessions de formation (qui utilisaient le même cursus de formation que celui décrit plus haut) étaient conçues pour renforcer leurs capacités à intervenir de manière plus forte, en se

soutenant mutuellement, dans les cas de violences faites aux femmes et aux filles handicapées. Les sessions ont permis de renforcer leurs connaissances sur des sujets tels que les droits des femmes et des filles handicapées en ce qui concerne la violence, les obstacles à la justice, les stratégies de prévention des violences faites aux femmes et aux filles handicapées, les manières de soutenir 9 femmes et filles handicapées victimes de violence, l'importance de la coordination avec les autres responsables et prestataires de services et les méthodes pour mettre en place une telle coordination.



Formation de rappel pour les femmes handicapées à Kibwezi, comté de Makueni.  
Crédit : Vera Robi, WCC



## Stratégie de réponse aux défis posés par la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu une forte incidence sur la mise en œuvre du projet. Les partenaires du projet ont mis au point une étude permettant de suivre les incidences de la pandémie sur les vies des femmes et des filles handicapées dans trois des sites du projet et ont adapté la mise en œuvre du projet aux nouvelles circonstances, caractérisées par des confinements et par une détérioration des conditions de vie des femmes et des filles handicapées et de leur famille. Comme l'a montré l'étude, la pandémie a produit de forts effets négatifs sur les femmes et les filles handicapées. La pandémie les a plus fortement désavantagées que les autres groupes dans les communautés ciblées. Elles ont subi une perte de revenus drastique à cause des restrictions imposées par les confinements et nombre d'entre elles ont déclaré qu'elles n'ont pas pu répondre aux besoins de leurs enfants. La peur et les épreuves vécues ont également entraîné une détérioration de leur bien-être mental et de nombreuses participantes ont déclaré souffrir de stress et d'anxiété extrêmes. Les participantes ont signalé une hausse des violences faites aux femmes et aux filles dans ces conditions<sup>7</sup>.

La mise en œuvre du projet en a également été affectée et le nombre d'activité a été réduit : les ateliers de rappel avec les femmes et les filles handicapées n'ont pas pu être organisés dans tous les comtés, il s'est avéré difficile de contacter et de communiquer avec les professionnels des institutions de protection et les confinements et les restrictions des déplacements ont entraîné la suspension des activités comportant un contact direct avec les populations locales. Les organisations de mise en œuvre sont parvenues à s'adapter aux nouvelles circonstances et de poursuivre la mise en œuvre après ajustement au cours de la troisième année. Les stratégies d'adaptation incluaient notamment les éléments suivants :

- Formation des équipes de mise en œuvre au travail dans de nouveaux environnements en utilisant les technologies numériques et les modalités de travail à distance.
- Extension de l'intervention du projet pour inclure des activités adaptées à un contexte de crise, comme la fourniture d'une aide aux bénéficiaires pour les aider à conserver leurs moyens de subsistance, à continuer de participer aux activités du projet et à préserver leurs capacités nouvellement acquises à réagir à la violence qu'elles ou d'autres femmes et filles handicapées subissent.
- Modification du mode de mise en œuvre des activités du projet, par exemple en changeant les canaux de communication entre les partenaires, en passant les réunions au format en ligne et en fournissant un appui aux femmes et filles handicapées par téléphone plutôt

---

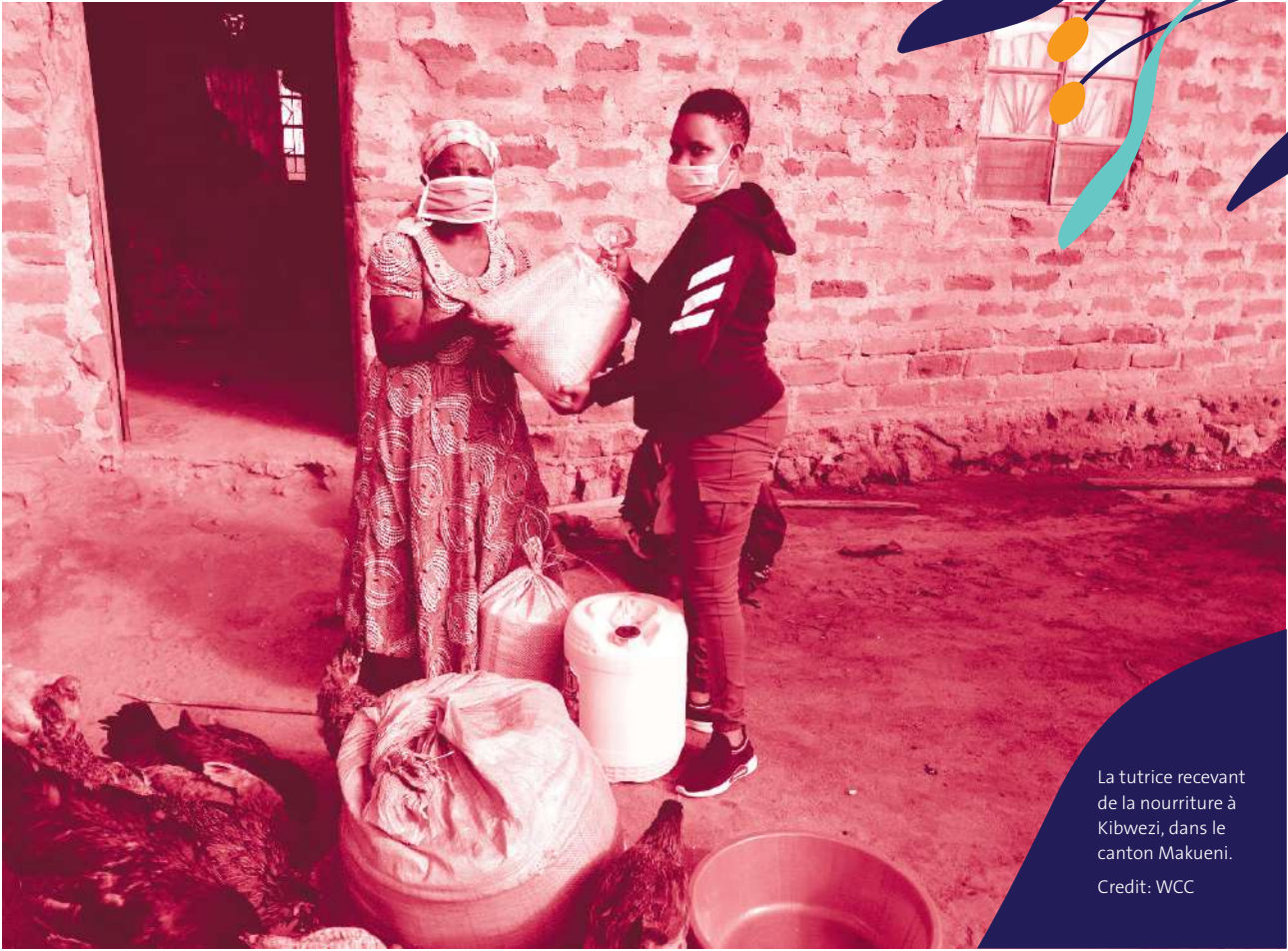
*Remarquablement, le simple processus de réunir des femmes marginalisées afin qu'elles parlent des questions de violence a constitué un moteur puissant de leur autonomisation et de leur solidarité. Elles ont indiqué avoir apprécié que cette « question occultée » ait été « exposée au grand jour » et se sont senties autorisées à parler de leurs expériences et opinions dans un environnement sûr. Les intervenants experts ont validé leurs sentiments et leurs observations. Nous avons également remarqué que les femmes tiraient leur force les unes des autres et que les membres du groupe aux personnalités les plus affirmées ont montré l'exemple aux autres pour qu'elles expriment leurs opinions de manière plus affirmée et convaincue et qu'elles prennent confiance en elles.*

Extrait du rapport de suivi de WCC

---

qu'en réunion en présentiel. Des ordinateurs portables, des téléphones portables et des routeurs ont été fournis afin de renforcer les capacités des partenaires de mise en œuvre à continuer de travailler en ligne et à distance.

- Adaptation des activités de sensibilisation en direct, en utilisant par exemple des ateliers en ligne pour travailler avec les femmes et les filles handicapées ou les réseaux sociaux et les médias traditionnels (principalement la radio) pour les activités visant des publics plus larges. Les intervenants locaux ont joué un rôle très important s'agissant de garder le contact avec les responsables au sein des communautés ciblées pendant les confinements et les restrictions des déplacements. Ils sont parvenus à maintenir les activités dans ces nouvelles circonstances, que ce soit en organisant des réunions en plus petits groupes, conformément aux mesures de restriction des réunions, ou en contactant les responsables par téléphone. Cependant, l'organisation d'ateliers en ligne avec les femmes et les filles handicapées représentait un défi particulièrement difficile car de nombreuses communautés ne disposent que de mauvaises connexions à internet et car les bénéficiaires n'ont pas toujours les compétences nécessaires, ni accès à internet et aux équipements numériques. Malgré ces difficultés, les activités du programme ont été mises en œuvre, avec quelques retards et en mobilisant des efforts supplémentaires.



La tutrice recevant de la nourriture à Kibwezi, dans le canton Makueni.  
Credit: WCC

## SENSIBILISER LES COMMUNAUTES AU COURS DE LA PANDEMIE DE COVID-19



Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la radio locale a été considérée comme un moyen efficace d'apporter aux trois régions du projet des informations fiables sur la prévention et la réaction aux violences. Les partenaires de la mise en œuvre ont réservé des créneaux de diffusion pour des programmes de discussion et de libre antenne concernant les violences faites aux femmes et aux filles handicapées sur Milambo FM dans le comté de Migori, sur Alpha Radio dans le comté de Baringo et sur Musyi FM dans le comté de Makueni. Les programmes ont été diffusés en langues locales ainsi qu'en kiswahili. Les audiences de ces radios montrent que ces programmes ont potentiellement touché environ 2,4 millions de personnes.

Les activités de suivi ont montré que les programmes radio ont réussi à toucher les femmes et les filles et ont donné lieu à des communications avec les partenaires locaux, ce qui a conduit à des actions. Par exemple, après avoir entendu ces programmes à la radio, une femme a contacté une organisation partenaire dans le comté de Migori pour signaler que son mari maltraitait un enfant, ce qui a conduit à son arrestation. La fille concernée a été emmenée à l'hôpital pour y recevoir des soins médicaux puis elle a été confiée à sa tante.

En plus des programmes diffusés à la radio, le projet a également mené des activités de sensibilisation aux violences faites aux femmes et aux filles handicapées dans la presse écrite, notamment grâce à des articles publiés dans le *Daily Nation*, qui est le journal le plus vendu au Kenya, avec 170 000 exemplaires quotidiens.

## Résultats du projet

### SUIVI ET EVALUATION



Le cadre de suivi et d'évaluation du projet comprenait les éléments suivants :

- **Des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ont été conçus** et les membres du personnel et les partenaires au sein des communautés ont été formés pour pouvoir jouer le rôle qui leur était assigné dans le cadre de ces systèmes.
- **Une enquête de départ** a été menée au début de la mise en œuvre du projet dans les trois communautés visées par les activités. L'enquête a été mise en œuvre au moyen de discussions de groupes de réflexion incluant des femmes handicapées et des membres de la communauté et d'entretiens individuels avec les responsables. Les discussions des groupes de réflexion avec des femmes handicapées ont réuni 10 femmes d'âges différents et présentant différents types de handicap (handicap physique, femmes malentendantes, femmes malvoyantes, femmes albinos et femmes présentant un handicap intellectuel) dans chaque site. Les discussions des groupes de réflexion avec les membres des communautés ont réuni 10 adultes d'âges et d'origine socio-économique différents dans chaque communauté, en prenant soin de respecter la parité femmes-hommes. En ce qui concerne les responsables, des entretiens ont été organisés avec sept personnes dans chaque site du projet : des agents de police, des dirigeants, des chefs religieux, des praticiens cliniques (docteurs), des représentants de femmes, des anciens de village et des membres du système judiciaire (fonctionnaires des tribunaux).
- **Un suivi régulier de la mise en œuvre du projet a été organisé tous les six mois** dans le but de définir la mesure dans laquelle progressait la réalisation des résultats attendus.
- **La formation de rappel incluait un examen annuel des données de suivi** et de l'avancement du projet.
- **Une enquête sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur les femmes handicapées au Kenya** a été réalisée afin de déterminer les impacts qu'a produit la pandémie sur la vie des femmes handicapées sur les trois sites du projet et de fournir des éléments de preuve pour étayer les modifications.
- **Une enquête de fin a été mise en œuvre** afin de mesurer les changements apportés par les interventions du projet.

## Resultats obtenus

**OBJECTIFS DU PROJET :** *Les femmes et les filles handicapées participant au projet sont tout à fait aptes à prévenir et à réagir aux violences qui leur sont faites et toutes les femmes et les filles handicapées des trois sites du projet (comté de Migori, Kabarnet et Kibwezi) au Kenya connaissent une amélioration des réponses apportées par les prestataires de services en cas de violence, à partir d'août 2021.*

→ Grâce au projet, les femmes et les filles handicapées ont davantage signalé les cas de violences faites aux femmes et aux filles, qu'il s'agisse de cas de violence auxquels elles étaient directement exposées ou de cas de violence touchant d'autres femmes et filles de leur communauté, y compris des femmes non handicapées. Au total, 120 femmes et filles handicapées ayant participé au projet ont signalé des cas de violence aux autorités (à la police, aux anciens du village ou à d'autres responsables). Dans 80 pour cent de ces cas, les victimes étaient des femmes et des filles handicapées

et dans les 20 pour cent restants, les victimes étaient des femmes et des filles non handicapées.

→ Les responsables réagissent davantage aux violences faites aux femmes et aux filles handicapées. Lors de l'enquête de fin, ils ont déclaré avoir apporté un soutien à 45 femmes et filles handicapées victimes de violence et avoir arrêté ou contribué à l'arrestation (en faisant un signalement à la police) de 55 auteurs de violences faites aux femmes et aux filles. À la fin du projet, 20 auteurs étaient en cours de jugement devant les tribunaux et 11 ont été condamnés.

**RESULTAT 1 : Les femmes et les filles handicapées sont autonomisées et s'organisent pour prévenir et réagir aux violences qui leur sont faites, pour travailler avec les prestataires de services et leur demander des comptes et pour avoir recours à la justice dans les trois sites du projet, à partir d'août 2021**

- Au total, les ateliers de connaissance et d'autonomisation ont permis d'autonomiser 120 femmes et filles handicapées provenant des trois comtés concernés. Au cours des ateliers de suivi, elles ont pu partager leur impression d'avoir acquis de nombreuses connaissances concernant les violences faites aux femmes et aux filles handicapées et les droits et obligations des responsables et des prestataires de services.
- À certains endroits (par exemple à Kabarnet), les femmes collaborent lorsqu'elles assurent le suivi des cas de violence signalés. Les femmes disposent également de davantage de connaissances concernant leur droit à réclamer des services de protection adéquats et bien qu'elles aient remarqué que l'attitude des prestataires

de services à leur égard s'était améliorée, elles ont signalé qu'il existait encore des obstacles à l'accès aux services. Les 11 femmes interrogées dans le cadre du suivi ont toutes mentionné que les agents de police représentaient le principal obstacle à la justice, à cause de la corruption qui reste très courante. Dans certains cas, les auteurs soudoient les autorités pour éviter d'être arrêtés ou pour être remis en liberté. Dans d'autres cas, les parents ou les tuteurs des victimes de violence acceptent un règlement à l'amiable et reçoivent en retour une compensation financière. Parfois, même les professionnels de santé demandent de l'argent pour comparaître devant les tribunaux et pour témoigner en tant que professionnels ou qu'experts.

### CASE STUDIES



Au cours de l'atelier de rappel à Kibwezi, Julie, qui est une femme malvoyante, a raconté au groupe une situation qui s'est produite dans son village. Elle a appris qu'un homme se saoulait régulièrement puis qu'il rentrait chez lui et battait sa femme. Elle a décidé de s'adresser à un ancien du village et l'a informé de cette situation, grâce aux connaissances et à la sensibilisation qu'elle avait acquise lors de la formation du projet. Sûr de bien agir, l'ancien du village a signalé l'homme à la police. L'auteur des faits a été traduit en justice et a été condamné à trois ans de prison. L'issue de cette affaire fait passer un message clair à la communauté dans son ensemble : ce type de violence n'est pas toléré.

Freda est la mère de Ruth, une jeune fille âgée de dix-sept ans et atteinte de paralysie cérébrale. Freda déclare :

---

*Quand Ruth est née, mon mari n'était pas content. Comme elle était handicapée, il ne l'a pas acceptée et l'a même négligée. Quand j'essayais de lui parler, nous nous disputions et il devenait violent à mon égard. Il me battait. Je ne savais pas quoi faire, mais au final j'ai dû partir et prendre ma fille avec moi, pour pouvoir m'en occuper correctement. Je n'étais pas sûre d'avoir bien agi, parce que dans notre communauté, les femmes doivent obéir à leur mari. Mais pendant la formation, j'ai appris que j'ai des droits et je me sens réellement autonomisée. J'ai appris qu'un homme n'a pas le droit de battre une femme, même si c'est son épouse. La formation m'a appris que j'avais le droit de le quitter, ce qui m'a donné une grande tranquillité d'esprit.*

**(Les noms ont été modifiés pour protéger la confidentialité.)**

---

**RESULTAT 2 : Les femmes et les filles handicapées ont constaté une amélioration des attitudes, de la protection et des réponses plurisectorielles des prestataires de services locaux et de la communauté au sens large dans les trois sites du projet à partir d'août 2021**

- Les capacités des 36 responsables et prestataires de services des trois comtés concernés ont été renforcées grâce à une formation de base et de rappel à la prévention et à la réaction.
- Les prestataires de services ont assuré le suivi des cas de violences faites aux femmes et aux filles handicapées avec plus d'enthousiasme et d'efficacité. Cependant, selon les rapports de suivi, la police doit encore renforcer ses capacités. Le travail plurisectoriel s'est amélioré et les responsables ont déclaré qu'ils coopéraient davantage les uns avec les autres. Les professionnels de santé du comté de Migori ont créé un groupe qui se réunit régulièrement afin de discuter des problèmes rencontrés par les personnes handicapées.
- La pièce de théâtre communautaire a produit de bons résultats en matière de sensibilisation du grand public dans les communautés ciblées et a été vue par plus de 800 personnes. Plus tard, pendant la pandémie, les radiodiffusions de programmes auxquels participaient des femmes et des filles handicapées pour partager leur expérience et revendiquer une meilleure protection ont également produit de bons résultats à cet égard.
- Une vidéo animée intitulée « Services adaptés aux personnes handicapées » expliquant l'importance des services destinés aux femmes et aux filles handicapées et les moyens d'améliorer leur accès à ces services a été produite en anglais et en kiswahili<sup>8</sup>.

**CAPTURE D'ÉCRAN DE LA VIDÉO YOUTUBE INTITULÉE « SERVICES ADAPTÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES »**



Comment une femme ou une fille en situation de handicap peut-elle utiliser vos services?

“

La vidéo d'animation “Services adaptés aux personnes en situation de handicap” a été produite en anglais et en kiswahili. La vidéo explique l'importance des services pour les femmes et les filles en situation de handicap et les modalités d'accès amélioré à ces services.

”

LES CAPACITÉS DE

**36**

DÉTENTEURS DE DROITS  
ET PRESTATAIRES DE  
SERVICES DE TROIS  
CANTONS ONT ÉTÉ  
AMÉLIORÉES À TRAVERS  
LA FORMATION

**RESULTAT 3 : WCC et les partenaires de mise en œuvre (KDPO, comté de Baringo et comté de Migori) sont renforcés, d'un point de vue institutionnel, pour pouvoir réagir de manière durable à la pandémie de COVID-19 et aux autres crises, tout en conservant ou en adaptant les interventions existantes visant à mettre un terme aux violences faites aux femmes et aux filles, en se concentrant sur les femmes et les filles les plus vulnérables.**

- Les activités mises en œuvre dans le cadre de l'initiative Spotlight en réaction à la pandémie de COVID-19 ont touché 150 familles de femmes et de filles handicapées sous la forme de la fourniture de colis d'aide, de nourriture et d'hygiène. Si l'on considère que la famille moyenne se compose de six membres, on estime que cette intervention a eu un effet positif sur au moins 660 personnes.
- La résilience de WCC et des partenaires de mise en œuvre face à la pandémie a pu être renforcée en leur donnant

davantage de connaissances concernant le COVID-19 et ses impacts potentiels via des forums virtuels, en fournissant des équipements de protection comme des désinfectants et des masques aux organisations partenaires et aux coordinateurs sur le terrain et en fournissant des téléphones et des forfaits internet aux coordinateurs pour leur permettre de prendre contact avec les femmes et les filles handicapées, de leur donner des informations concernant la pandémie et de les aider à continuer de participer aux activités du projet grâce à des modes d'interaction en ligne.

### SOINS PERSONNELS ET FINANCEMENT DE BASE



Depuis plusieurs dizaines d'années, les défenseurs des droits des femmes et les militantes féministes dont l'objectif est l'avancement des droits des femmes ont formé l'avant-garde de la lutte visant à éliminer les violences faites aux femmes et aux filles, bien souvent au détriment de leur bien-être physique et mental et au risque de leur vie. Ces personnes forment le cœur des organisations et des OSC de défense des droits des femmes dirigées par des femmes dans le monde entier, qui se consacrent à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles. Les soutenir, c'est soutenir les mouvements qu'elles dirigent.

De plus, les évolutions sociales durables et les programmes visant à éliminer les violences faites aux femmes et aux filles nécessitent des interventions de projet sur le long terme et des engagements financiers durables de la part des donateurs. Cependant, ces organisations ont du mal à accéder aux financements provenant des donateurs internationaux et leurs gouvernements nationaux respectifs ne reconnaissent pas encore pleinement leurs travaux et ne les financent pas correctement. Les soutenir, c'est soutenir leur existence.

Conscient de son influence s'agissant de combler ces lacunes en matière de financement et de reconnaître le travail extraordinaire que réalisent ces OSC avec très peu de ressources, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a décidé d'introduire deux nouvelles lignes budgétaires pour les petites subventions dans ses enveloppes budgétaires en 2019 : une ligne budgétaire pour les frais de soins personnels<sup>9</sup> pour un montant maximal de 2 000 \$ et une ligne budgétaire pour les financements « de base »<sup>10</sup> d'un montant maximal correspondant à 7 pour cent du montant total alloué aux activités directes du projet.

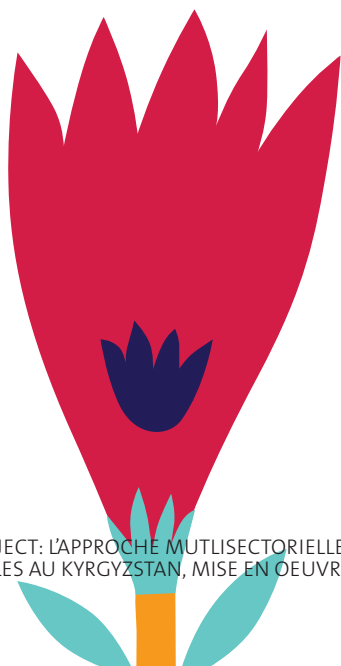
WCC a utilisé le financement des soins personnels pour apporter une aide à la mobilité, par exemple des fauteuils roulants motorisés, à ses employés et pour organiser des réunions d'analyse du projet.

**120  
FEMMES  
ET FILLES**

EN SITUATION DE HANDICAP ONT BÉNÉFICIÉ DIRECTEMENT  
DE L'IMPACT POSITIF DE CETTE INTERVENTION

# ENSEIGNEMENTS TIRÉS

- **L'enquête de départ revêtait une importance particulière car elle a fourni des informations détaillées qui ont permis de choisir les stratégies d'intervention les plus appropriées et les méthodes de réalisation qui pouvaient conduire efficacement à la réalisation des résultats prévus.** Le programme des ateliers de connaissance et d'autonomisation a été modifié de façon considérable afin d'inclure davantage d'informations de base concernant les violences liées au genre, les formes de violence, les auteurs et les droits des personnes handicapées par rapport à ce qui avait été prévu avant que les résultats de l'étude de départ ne soient disponibles.
- **Les coordinateurs et les assistants juridiques (personnes disposant d'une formation juridique de base) ont un rôle particulièrement important à jouer pour produire un impact réel sur les communautés locales.** Les coordinateurs qui sont des membres des organisations locales travaillant avec les personnes handicapées parviennent très bien à mobiliser les femmes et les filles handicapées grâce à leur engagement plus large en faveur des personnes handicapées et à leur rôle de défenseurs des personnes handicapées, qui travaillent sur des questions essentielles en matière de handicap dans les communautés locales (amélioration des droits, de l'accessibilité, etc.). De même, le rôle des assistants juridiques est crucial pour accroître la sensibilisation des femmes et des filles handicapées et des autres membres de la communauté aux dispositions juridiques régissant les droits des personnes handicapées et la protection contre les violences faites aux femmes et aux filles.
- **De manière générale, les activités de suivi et d'évaluation systématiques et minutieuses au cours de la mise en œuvre ont permis d'obtenir un degré élevé d'efficacité et une bonne capacité d'adaptation à l'évolution des circonstances.**
- **Bien que la conception originale du projet inclût certaines conditions préalables en matière d'accessibilité, comme le recours à des interprètes de la langue des signes ou à des assistants personnels pour les femmes et les filles présentant des handicaps intellectuels, il est apparu clairement pendant la mise en œuvre du projet qu'il convenait d'utiliser d'autres outils d'accessibilité, comme le braille et les gros caractères pour les femmes et les filles malvoyantes.** Il est difficile de prévoir l'utilisation de différents outils d'accessibilité, car le nombre précis de bénéficiaires présentant différents types de handicap ne peut pas être connu à l'avance, mais c'est pourtant essentiel à l'attribution de financements adéquats.
- **La planification de certaines activités qui nécessitaient la participation de professionnels n'était pas optimale, car ils étaient occupés à des tâches administratives et avaient pris d'autres engagements.** Par conséquent, à l'avenir, il sera nécessaire de s'organiser plus soigneusement avec les parties prenantes du gouvernement afin d'assurer leur participation effective aux activités du projet.
- **Une plus grande participation des médias a été nécessaire, notamment après le début de la pandémie de COVID-19. Le recours accru aux médias de communication et leur participation aux activités du projet feront l'objet d'une meilleure planification pour les activités futures.**
- **Les canaux de communication numériques peuvent également être utilisés « en temps normal ».** Par exemple, le forum virtuel pour le personnel de WCC et des partenaires de projet, organisé avec les conseils d'Advantage Africa, a montré que le recours aux technologies numériques et aux réunions à distance comme modalité normale de travail pouvait s'avérer économique. L'enquête téléphonique réalisée pour évaluer l'impact du COVID-19 sur les femmes et les filles handicapées dans les trois comtés du projet s'est également avérée moins onéreuse qu'une enquête en face-à-face et il est possible d'avoir davantage recours aux enquêtes téléphoniques à l'avenir.



# ET MAINTENANT ?

- Poursuite du travail avec les mobilisateurs, les coordinateurs et les assistants juridiques des OPH afin de continuer l'éducation et la sensibilisation de la population aux violences faites aux femmes et aux filles handicapées et à leur droit à la protection au sein de leur communauté. Une partie des formations des assistants juridiques sera assurée par les partenaires de WCC spécialistes des questions de droit.
- De nouveaux fonds ont pu être obtenus et WCC continuera la formation en matière de connaissances et d'autonomisation et les activités de théâtre communautaire dans le comté de Makueni et le comté de Baringo.
- Les femmes et les filles handicapées continueront de recevoir des informations et une assistance téléphonique.
- Des demandes de création de groupes de théâtre communautaire dans les comtés de Migori et de Baringo ont été formulées, WCC va donc aider les partenaires locaux à les mettre en place, en collaboration avec le groupe de théâtre du comté de Makueni.
- À l'avenir, les sessions de formation destinées aux responsables et aux prestataires de services seront étendues aux journalistes et aux professionnels des médias, qui recevront une formation sur la question des violences faites aux femmes et aux filles handicapées.
- WCC va continuer d'aider les femmes et les filles handicapées de différentes régions à créer leurs propres groupes et à agir de manière active s'agissant de prévenir et de réagir aux violences faites aux femmes et aux filles handicapées. D'après le plan du projet, cette activité va être étendue à 17 comtés supplémentaires d'ici 2026.
- Davantage de supports informatifs et éducatifs vont être produits afin d'être distribués dans les communautés pour renforcer la sensibilisation aux violences faites aux femmes et aux filles handicapées et à leur droit à une protection.





# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ce document a été rédigé conjointement avec **Marija Babovic**, une consultante externe indépendante, en collaboration avec la directrice de WCC, **Mme Jane Kihungi**, la gestionnaire du programme, **Mme Jacqueline Wangeci**, et le responsable du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage, **M. Rob Aley**.

Pour plus d'informations sur WCC : <http://www.wcc.or.ke>

Citation recommandée : Babovic, M. et Kihungi, J., Wangeci, J., et Aley, R. (2022), *RÉSUMÉ DU PROJET: Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles handicapées, Mis en oeuvre par Women Challenged to Challenge* (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes).

## À propos du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes :

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, géré par ONU-Femmes au nom du système des Nations Unies, est le seul mécanisme d'attribution de subventions mondial consacré à l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles. Depuis sa création en 1996 par la [résolution 50/166](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a octroyé 198 millions de dollars à 609 initiatives dans 140 pays et territoires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le [site internet du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies](#) ou le [centre d'apprentissage](#). Si vous avez des commentaires concernant ce document, veuillez contacter le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes à l'adresse suivante : [untf-evaw@unwomen.org](mailto:untf-evaw@unwomen.org)

## À propos du mécanisme des petites subventions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies

À l'heure actuelle, des petites subventions sont accordées aux organisations qui gèrent des budgets opérationnels annuels d'un montant inférieur à 200 000 \$ et qui sont éligibles à une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies d'un montant maximal de 150 000 \$. Ce mécanisme a été lancé en 2014 afin de renforcer les capacités des petites organisations, en ciblant plus spécifiquement les petites organisations de femmes. Au moment de la publication de ce document, la part du portefeuille du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies octroyée au moyen de petites subventions s'élevait à 34 pour cent. Les petites subventions comprennent une part plus élevée de financement flexible (pour les coûts de base) ainsi qu'un budget consacré aux soins personnels, ce qui distingue ce mécanisme du système général d'attribution des subventions. Le [plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies 2021-2025](#) s'engage à orienter prioritairement la sélection des subventions vers les organisations de défense des droits des femmes, les organisations dirigées par des femmes et des filles et les organisations agissant au niveau local et communautaire. Le mécanisme des petites subventions est essentiel pour ce faire. Les organisations recevant de petites subventions sont éligibles à un soutien pour la réalisation d'une évaluation finale externe et/ou (depuis 2021) à un soutien pour co-créer et produire un document de connaissance résumant les résultats du projet et les apprentissages qui en sont tirés. La méthodologie applicable pour la co-création d'un tel document comprend des discussions de groupes de réflexion et des entretiens avec les organisations participantes, des examens des documents du projet, des enquêtes de départ et de fin et des rapports de suivi, ainsi qu'une rédaction et une édition conjointe du document.

# NOTES DE FIN

- 1 Pour plus d'informations concernant l'initiative Spotlight, consultez le lien suivant : <https://www.spotlightinitiative.org/#:~:text=The%20Spotlight%20Initiative%20is%20a,violations%20in%20our%20world%20today> (en anglais).
- 2 (en anglais).
- 3 International Foundation of Applied Disability Research, KDPO and Advantage Africa (2016), *An Assessment of the Social, Cultural and Institutional Factors that Contribute to the Sexual Abuse of Persons with Disabilities in East Africa*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.advantageafrica.org/file/advantage-africa-full-research-report-sexual-abuse-of-persons-with-disabilities-pdf> (en anglais).
- 4 La majorité des participants à la recherche ont déclaré que, dans leur communauté, la croyance selon laquelle le handicap est causé par une malédiction visant la famille est très ancrée et la responsabilité est généralement attribuée au côté maternel de la famille, ce qui fait peser une pression sociale supplémentaire sur les femmes [International Foundation of Applied Disability Research, KDPO and Advantage Africa (2016), *An Assessment of the Social, Cultural and Institutional Factors that Contribute to the Sexual Abuse of Persons with Disabilities in East Africa*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.advantageafrica.org/file/advantage-africa-full-research-report-sexual-abuse-of-persons-with-disabilities-pdf>].
- 5 Pour plus d'information sur la prévalence plus élevée de violences liées au genre contre les femmes et les filles handicapées, voir par exemple Hughes, K., et al. (2012), « Prevalence and risk of violence against adults with disabilities: a systematic review and meta-analysis of observational studies », *The Lancet*, vol. 379, pp. 1621–1629; et UNFPA (2019), *Violence against Women Living with Disabilities in South-East and Eastern Europe*. Disponible à l'adresse suivante : [https://eeca.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/vaw\\_living\\_with\\_disabilities\\_in\\_se\\_and\\_eastern\\_europe.pdf](https://eeca.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/vaw_living_with_disabilities_in_se_and_eastern_europe.pdf).
- 6 Ajwang' Aloo, C. (2014), *Study on Gender Based Violence against Women and Girls With Disabilities in Kenya*, WCC. Available at <https://namati.org/wp-content/uploads/2015/06/WCC-GBV-Study-Report.pdf> (en anglais).
- 7 International Foundation of Applied Disability Research, KDPO and Advantage Africa (2016), *An Assessment of the Social, Cultural and Institutional Factors that Contribute to the Sexual Abuse of Persons with Disabilities in East Africa*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.advantageafrica.org/file/advantage-africa-full-research-report-sexual-abuse-of-persons-with-disabilities-pdf> (en anglais).
- 8 Advantage Africa (2021), *Effects of COVID-19 Pandemic on Women with Disabilities – Kenya: Survey Findings Report*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.internationaldisabilityalliance.org/sites/default/files/i2i-covid19-survey-accessible.pdf> (en anglais).
- 9 La vidéo est disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=3kcYW5LnzXQ> (en anglais).
- 10 L'organisation peut utiliser les fonds permettant de couvrir les soins personnels pour diverses dépenses, par exemple afin de répondre aux problèmes d'épuisement du personnel et de traumatisme vicariant, ainsi que pour promouvoir le bien-être général du personnel et les soins collectifs.
- 11 Le financement de base (également appelé « financement non affecté ») est un financement flexible, qui peut être utilisé pour le fonctionnement général. Le financement de base devrait contribuer à la réalisation de la mission et de la vision d'une organisation et devrait aider à soutenir les processus de l'évolution sociale en faveur de laquelle l'organisation s'engage.



